

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - - LIOTARD Régine – BONNARD-DREVARD Nathalie - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre - UGHETTO Dominique.

**Absents avec procuration :** MOULIN Geneviève (CHASTAN Thierry) - GONTARD Christopher (ARNAUD Alexandre)

**Absents sans procuration :** VETTOVALLI Michel - LERAT Frédéric

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

***Délibération n°2.6***

**Objet : Solidarité avec la population marocaine**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

La commune de Savasse pourrait apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

-Faire un don qui serait versé à l'association des maires de la Drôme (AMF26) qui se chargerait ensuite de transmettre l'ensemble des dons des communes drômoises à parts égales entre la Croix Rouge et la Protection Civile, 2 associations françaises engagées sur place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ne souhaite pas participer aux actions de solidarité avec la population marocaine menées par l'Association des Maires de France.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse, le 20 septembre 2023  
Le Maire,

